

geois de Lyon, rue de Flandres, en présence de sieur Charles-Antoine de Frenet, petit-fils du défunt et de messire Pierre Hermet, prêtre habitué de l'église collegiale de Saint-Nizier de ceste ville qui ont signe. (1).

Extraits des registres du bureau des finances

N° 6

Lettres de déclaration du Roy pour M^e Anthoine Malo receveur en la doanne de Lyon.

Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut, nostre bien aimé Anthoine Malo, receveur sur le faict des six livres pour piece de velours et autres draps de soye de Gennes entrant en nostre ville de Lyon, nous a faict humblement exposer qu'en consequence de plusieurs arrests déclarations et verification d'icelles données par feu nostre très-honoré seigneur et père que Dieu absolve, il avoit esté trouvé expediant pour son service de faire abstenir les officiers de la doanne et traicte de l'exercice de leurs charges au profit des fermiers de nos cinq grosses fermes ce que ne provenant d'auculnes fautes ou malversations de nos dicts officiers Nostre dict feu

(1) On trouve encore les baptêmes de Jehan et de Reyné Malot, fils de Claude, janvier 1589, 8 octobre 1599 (Saint-Saturmin) ; plus le baptême de Jacqueline, fille de Etienne de Malo et de Philippe Masson, déc. 1643 ; et le décès de cette même Jacqueline, dite de Malo du Bousquet, femme de Barthélemy de Ferrus, écuyer, conseiller honoraire, à la sénéchaussée, du 4 mai 1705 ; elle fut inhumée dans le chœur de l'église des Célestins. — *L'Armorial général* (Bibl. nat. cab. des titres) donne à ces époux le blason : Party au premier coupé d'argent et de sinople, au second de gueules plein accolé, party au premier d'or à un sauvage de sable tenant une massue de même, au second d'argent à quatre amandes de sinople posées deux à deux. Ce ne sont pas les armoiries de l'échevin Malo, ni celles des échevins Ferrus.